ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : services extérieurs

Question écrite n° 6051

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes du Nord et sur la suppression annoncée de son bureau de Valenciennes. La présence de 756 000 habitants dans les trois arrondissements couverts par le bureau de Valenciennes et l'activité économique importante dans cette zone en font un relais nécessaire pour répondre aux besoins de protection des consommateurs et d'aide et de conseil aux entreprises dans des domaines tels que la loyauté des transactions et des pratiques commerciales, pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des produits alimentaires et industriels, la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles, le respect des règles applicables aux fusions d'entreprise et aux marchés publics. C'est pourquoi il lui demande avec insistance de revenir sur cette décision.

Texte de la réponse

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) est une administration de 3 700 agents dotée d'une structure départementale (101 directions départementales), de laboratoires répartis sur l'ensemble du territoire (9 dont 1 à La Réunion), d'une direction nationale d'enquête et de structures spécialisées (école et service de l'informatique). Cette organisation territoriale fait d'elle une administration de proximité lui permettant d'assurer ses missions de terrain en matière de concurrence, de sécurité et de protection économique du consommateur. Toutefois, même si elle peut être amenée à recevoir occasionnellement du public, la DGCCRF n'est pas une administration de guichet. Ses agents, essentiellement des enquêteurs, effectuent des contrôles auprès des différents acteurs économiques (commerces, entreprises industrielles et prestataires de services). Dans 20 départements, il existait au 1er janvier 2003 des structures infra-départementales dénommées secteurs ou antennes. Au nombre de 25 (certains départements contenant plusieurs antennes), ces structures comprenaient 188 agents (5 % de l'effectif). Parmi les différents sites figure celui de Valenciennes, qui compte actuellement 13 agents. Il n'a jamais été envisagé de généraliser ces structures sur l'ensemble du territoire car leur création correspondait essentiellement à des besoins conjoncturels. Au cours du temps, ces besoins ont évolué : il était donc normal de s'interroger sur leur utilité. Or, force était de constater que la taille de ces structures fractionnait exagérément l'effectif de la DGCCRF au niveau départemental et ne permettait plus une action de service public efficace. Elle engendrait une complexité de gestion supplémentaire et alourdissait inutilement le fonctionnement de l'administration. Lors des comités techniques paritaires ministériels (CTPM) des 15 et 28 juin 2004, le ministre d'État a réaffirmé devant les représentants du personnel le bien-fondé de cette réforme et la nécessité de la poursuivre, notamment pour le secteur de Valenciennes. Toutefois, la mesure ne consiste pas en un désengagement de la direction des zones concernées. Ainsi la capacité d'action de la DGCCRF sera maintenue dans cet arrondissement. En effet, les agents actuellement en poste à Valenciennes continueront à effectuer leurs contrôles sur : l'arrondissement avec, si besoin, le soutien de leurs collègues de la direction de Lille. Un local technique doté de moyens de communication adaptés permettant aux agents d'entreposer leurs prélèvements d'enquêtes sera maintenu. Cette réorganisation présente pour la DGCCRF de réels avantages (suppression de structures trop petites,

gains sur les fonctions support, meilleure cohérence de l'action départementale) et présente une vraie cohérence pour la' direction générale tant à Lille que sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : M. Marc Dolez
Circonscription : Nord (17e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6051
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3938
Réponse publiée le : 2 novembre 2004, page 8632